

Image not found or type unknown



Retrait sur compte bancaire sur compte d'un parent décédé.

Par **crevette1234**, le **24/07/2013** à **16:42**

Mon père est décédé le 10 juin 2013.

Mon frere a effectué des retraits avec sa carte bancaire les 11 et 20 juin 2013. De plus il a vidé l'appartement que mon père louait.

Mon père n'avait pas de biens, pas de femme et nous n'avons pas pris de notaire pour la succession

Que dois je faire pour les retraits et les meubles. Quel organisme dois je saisir???? tribunal, notaire, huissier, banque ou gendarmerie